



Regard interministériel des acteurs de la coopération administrative à l'international sur la lutte contre la corruption

Dans le cadre de la coordination des acteurs de la coopération administrative, un atelier thématique sur la coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption, co-organisé par la mission de la gouvernance démocratique du MEAE et la DGAFP, s'est tenu le 22 mars 2023 à la DGAFP. Il a réuni les différents acteurs en la matière : écoles de service public (INSP et ENM), Expertise France et institutions (HATVP, AFA, Conseil d'Etat et Cour des Comptes), le SGAE et les postes (Vietnam, Maroc, Burundi, Djibouti).

La DGM a lancé l'atelier en indiquant que la lutte contre la corruption est un sujet central de la gouvernance démocratique et constitue l'un des besoins identifiés par les postes en matière d'appui à la fonction publique. La France fait de l'anticorruption un axe central de sa politique étrangère et de son action de coopération, parce que la corruption affecte la légitimité des institutions et de l'Etat, elle réduit l'efficacité des politiques publiques et la confiance des citoyens envers les administrations. La DGM a rappelé la « fenêtre d'opportunité » qui s'ouvre pour accroître le poids des enjeux anticorruption dans notre action que ce soit au niveau national et européen. La DGM a souligné le lien entre la lutte contre la corruption et la coopération administrative : si un nombre limité d'initiatives s'inscrivent explicitement dans le cadre de la lutte contre la corruption tel que défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, comme par exemple le soutien direct aux autorités compétentes, une plus grande diversité d'actions peuvent être considérées comme de la lutte indirecte contre la corruption. La coopération administrative, de la sensibilisation et formation des fonctionnaires à l'appui structurel aux réformes administratives, s'inscrit incontestablement parmi ces outils de lutte indirecte. La France dispose d'un cadre juridique unique en matière de lutte contre la corruption (ex : Loi Sapin II), qui représente une opportunité de promotion de l'expertise et du modèle français en la matière. Il s'agit ainsi d'un réel vecteur d'influence. Cible de l'ODD 16, la corruption constitue un frein majeur à la gouvernance démocratique et au développement. En plus d'impacter la légitimité de l'Etat, en entamant la confiance des citoyens envers les institutions, la corruption a un impact direct sur son efficacité, en altérant sa capacité à répondre aux besoins de la population, à allouer les ressources de façon optimale et à délivrer les services publics essentiels à la réalisation des droits humains.

Le MEAE rappelle également que la notion de corruption est complexe et désigne un phénomène aux contours évolutifs, difficile à mesurer faute de données brutes objectives puisque la corruption est constituée d'activités délibérément dissimulées.

La DGAFP a rappelé le fonctionnement du comité de coordination de la coopération administrative, piloté par les DGM et DGAFP adjoints, réunissant des opérateurs, acteurs institutionnels, et partenaires français de la coopération administrative donne les grandes orientations de la coopération Administrative. Le prochain devrait se tenir avant la fin de l'année et juste après l'adoption des conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Les orientations de ce comité de coordination de la coopération administrative sont déclinées dans des groupes de travail géographiques et thématiques permettant d'obtenir une vision transversale des projets. La DGAFP a insisté sur l'importance de la coordination entre les acteurs de l'Equipe France qui doivent travailler en synergies pour éviter les approches en silo : « nous sommes les ambassadeurs les uns des autres ». Sur le thème précis de la lutte contre la corruption, la DGAFP a indiqué que tous les acteurs autour de la table se connaissent et échangent dans d'autres cadres tout en rappelant que la déontologie des agents publics fait partie intégrante de la lutte contre la corruption. A cette occasion la DGAFP est revenue sur quelques coopérations « emblématiques » en lien avec le sujet de l'atelier : (i) présentations en janvier par plusieurs membres de l'Equipe France (AFA, ministère de la justice et DGAFP) des différents axes de la lutte contre la corruption à une délégation moldave accueillie par la HATVP (ii) échanges entre la DGAFP et son homologue japonais sur le sujet des déclarations d'intérêt et du cumul d'activité et réorientation vers la HATVP sur les déclarations de patrimoine.

La DGM a rappelé que la France a réaffirmé son engagement en la matière en adoptant la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, et en publiant, la Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération (2021-2030). La stratégie anticorruption de la France à l'international doit passer par le renforcement de la coordination de l'équipe France et la définition d'un cap pour son action. La DGM a cité un projet précis, financé par le MEAE, opéré par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC), afin de créer une plateforme anticorruption en Afrique de l'Ouest et au Sahel (Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Tchad, Mauritanie et Burkina Faso). Cette plateforme a été lancée en novembre 2022 à Dakar, une feuille de route a été adoptée par tous les Etats participants fin décembre 2022 et l'ONUDC mène actuellement des missions pour définir, dans chacune des thématiques prioritaires, les besoins d'assistance, les initiatives déjà menées et les acteurs pertinents. La DGM a également indiqué que, dans le voisinage européen, nous sommes également appelés à soutenir les Etats dans leur lutte contre la corruption, en particulier dans les pays candidats à l'adhésion comme la Moldavie ou l'Ukraine.

Le SGAE a signalé à l'ensemble des acteurs qu'un projet de conclusions sur « la corruption comme obstacle au développement » sont discutés actuellement au Conseil en rappelant les délais associés à cette discussion. Le SGAE a également indiqué que la lutte contre la corruption était une priorité de l'actuelle présidence suédoise du Conseil de l'UE.

L'ENM a souligné que la coopération française entre institutions est vertueuse en citant à la fois l'exemple de la coopération AFA-ENM au Suriname et l'organisation d'une formation commune ENM-INSP-AFA (2022) à destination de 14 pays (ex : Afrique de l'Ouest, Liban, Soudan, Brésil, Irak, Mongolie). Cette formation est l'occasion de présenter le « serious game » développé par l'AFA (mise en situations scénarisées où chacun doit prendre des décisions très concrètes).

Expertise France a présenté le projet de portail de mobilisation de l'expertise technique à l'international qui a vocation à (i) mettre en avant les stratégies et savoir-faire français, (ii) présenter un cadre de mobilisation (contractuel, sécuritaire, etc.), (iii) présenter et valoriser les dispositifs existants de mobilisation de l'expertise, (iv) accompagner les candidats tout au long

du recrutement, et (v) accompagner les experts dans le démarrage et la réalisation de leur mission. Un espace membre permettra aux administrations de disposer d'informations sur le déroulé des missions des experts (annuaire, rapports de missions etc.).

Le poste au Vietnam est revenu sur la forte présence en local des acteurs de l'Equipe France en indiquant la présence notamment de l'AFA, la HATVP, l'ENM, la DGAFP, etc. Le poste a également mentionné l'utilité de disposer d'une « cartographie » des différents acteurs de l'anticorruption et leur champ d'intervention respectif. Il a mis en avant l'effort de coordination réalisé avec l'ensemble des administrations vietnamiennes. Les postes au Burundi et à Djibouti ont mis en valeur l'expertise de la Cour des comptes française présente sur place. Djibouti a souligné la nécessité de disposer d'outils en langue française pour faciliter l'appropriation par les autorités locales (citant notamment les rapports PEFA – initiative financée par le MEAE et auprès de laquelle un ETI français est détaché – qui donnent une vision d'ensemble du système de gestion des finances publiques des pays examinés).

L'expert technique international (ETI) placé auprès du vice-premier ministre du Kosovo a indiqué la volonté du gouvernement kosovar de réformer l'administration et de lutter contre les pratiques clientélistes. L'Administration publique est bloquée à tous les niveaux et la réforme d'administration publique au cœur de la stratégie de développement nationale et des fondamentaux du processus d'intégration à l'Union européenne. Il a rappelé que le Kosovo a gagné 20 places sur le classement Transparency International et que l'Equipe France est attendue pour accompagner les efforts de réforme.

L'INSP a rappelé sa collaboration avec le Kosovo mais aussi son engagement auprès de l'Ukraine et a insisté sur l'intérêt de développer des outils pour suivre les impacts de nos actions sur ces sujets. L'INSP a également présenté son Programme international court (PIC) dédié à la lutte anticorruption.

L'AFA anime les travaux du Réseau des autorités de prévention de la corruption (NCPA). Elle met en œuvre de 23 protocoles de coopération avec des homologues étrangers de l'AFA et des banques multilatérales de développement. Elle apporte un appui renforcé fourni aux agences anticorruption de pays candidats à l'adhésion à l'UE : échanges de bonnes pratiques de prévention et de détection de la corruption avec les autorités de l'Ukraine, de la Moldavie et des Balkans. L'AFA participe à la formation à destination de magistrats, enquêteurs étrangers, et membres des administrations spécialisées dans la lutte contre la corruption, organisée annuellement en partenariat avec l'École nationale de la magistrature (ENM). L'AFA a indiqué également qu'en Côte d'Ivoire, le système adopté est proche de celui de la France en s'inspirant de la loi Sapin 2 pour créer un dispositif anti-corruption.

La HATVP a cité de son côté le projet de coopération avec l'Agence nationale d'intégrité de Moldavie et l'accompagnement à la mise en place d'un décret sur la déclaration des avoirs au Vietnam.

La Cour des comptes a insisté sur le fait que la prévention de la corruption passait aussi et peut être même d'abord par la mise en place d'un système de gestion des finances publiques doté de solides et transparentes, et d'un contrôle indépendant devant lequel les agents publics sont « redevables ». Les contrôles de la Cour et sa mission juridictionnelle, qui permet de sanctionner les manquements, ont un effet dissuasif contre la corruption. Dans les pays avec lesquels la France coopère, il est fréquent que les homologues de la Cour des comptes soit, avec le juge pénal, les seuls acteurs de la lutte contre la corruption.

En conclusion, la DGAFP et la DGM ont proposé que les prochains ateliers soient consacrés aux Balkans et aux pays concernés par l'adhésion à l'Union Européenne pour le volet géographique (d'ici l'été) et aux réseaux alumnis pour le volet thématique (2e semestre).

